

République Française
Département LOIRET
Commune de Villemurlin



COMPTE RENDU

DE SÉANCE DU

11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Commune de la Villemurlin, s'est réuni à la Salle de réunions, sous la présidence de Madame RICHARD Sarah, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/04/2022.

Présents :

Madame RICHARD Sarah, Maire, Mesdames et Messieurs : ROGER Christophe, FOIGNE Jessica, PORET Patrick, RIBOT Renaud, PLÉ Prescilla, CASSIER Jean, DOUSSET-BACH Julie, THIBAUT Franck et KOWALZYK Matthieu.

Excusés :

Messieurs DEGRÉMONT Damien et SOUILLET Sébastien.
Monsieur DEGRÉMONT Damien a donné pouvoir à Madame RICHARD Sarah,
Monsieur SOUILLET Sébastien a donné pouvoir à Monsieur THIBAUT Franck

Absentes :

Mesdames MARCHAIS Domitille et CASTRO RODRIGUES Mélanie.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 14
Présents : 10

Date de la convocation : 05/04/2022

Date d'affichage : 05/04/2022

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PRÉFECTURE DU LOIRET le : 25/04/2022
Et publication ou notification du : 25/04/2022

A été nommé secrétaire : Monsieur ROGER Christophe.

Objet(s) des délibérations :

SOMMAIRE

- Approbation du procès verbal de la séance précédente,
- Décisions du Maire,
- Budget de la Commune : approbation du Compte de Gestion 2021,
- Budget de la Commune : approbation du Compte Administratif 2021,
- Budget de la Commune : affectation des résultats,

- Vote des taux d'imposition 2022,
- Budget de la Commune : adoption du Budget Primitif 2022,
- Budget du service de l'eau : approbation du Compte de Gestion 2021,
- Budget du service de l'eau : approbation du Compte Administratif 2021,
- Budget du service de l'eau : affectation des résultats,
- Budget du service de l'eau : adoption du Budget Primitif 2022,
- Budget du service de l'assainissement : approbation du Compte de Gestion 2021,
- Budget du service de l'assainissement : approbation du Compte Administratif 2021,
- Budget du service de l'assainissement : affectation des résultats,
- Budget du service de l'assainissement : adoption du Budget Primitif 2022,
- Demandes de subventions,
- *Vente du Fonds de commerce du bar restaurant,*
- Questions diverses.

APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Approbation du compte rendu de la séance précédente du 21 février 2022.

DÉCISIONS DU MAIRE

Conformément à la délibération n° D-2020-06-01 en date du 8 juin 2020 du Conseil Municipal, Madame le Maire informe les membres présents de ses décisions :

- Droit de Prémption Urbain non exercé sur un bien sis 10 Place de l'Église.
- Droit de Prémption Urbain non exercé sur un bien sis 4 Route de Viglain.
- Droit de Prémption Urbain non exercé sur un bien sis 21 Rue des Haudières.

D-2022-04-01 – BUDGET DE LA COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

BUDGET DE LA COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	287 000,00	464 740,00	751 740,00
Titres de recette émis (b)	232 307,90	478 907,50	711 215,40
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	232 307,90	478 907,50	711 215,40
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	287 000,00	464 740,00	751 740,00
Mandats émis (f)	182 673,68	430 425,30	613 098,98
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	182 673,68	430 425,30	613 098,98
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	49 634,22	48 482,20	98 116,42
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-100 757,64		49 634,22		-51 123,42
Fonctionnement	90 827,37	90 827,37	48 482,20		48 482,20
TOTAL I	-9 930,27	90 827,37	98 116,42		-2 641,22

Par le Receveur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Sarah RICHARD, Maire :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de la Commune de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion de la Commune dressé par Madame le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Considérant

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le Compte de Gestion de la Commune dressé, pour l'exercice 2021, par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte de Gestion de la Commune 2021, dressé par Madame le Receveur Municipal.

D-2022-04-02 – BUDGET DE LA COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame le Maire cède la Présidence au doyen de l'Assemblée :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean CASSIER, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame Sarah RICHARD, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif de la Commune et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se

résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	100 757.64				100 757.64	0.00
Opérations de l'exercice	430 425.30	478 907.50	182 673.68	232 307.90	613 098.98	711 215.40
TOTAUX	531 182.94	478 907.50	182 673.68	232 307.90	713 856.62	711 215.40
Résultats de clôture		52 275.44	49 634.22		2 641.22	
Restes à réaliser					0.00	0.00
TOTAUX CUMULÉS	531 182.94	478 907.50	182 673.68	232 307.90	713 856.62	711 215.40
RÉSULTATS DÉFINITIFS		52 275.44	49 634.22			2 641.22

2° **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion de la Commune relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser à l'état néant,

4° **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour expédition conforme,
Le Président, Jean CASSIER

D-2022-04-03 – BUDGET DE LA COMMUNE : AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE 2021 A L'EXERCICE 2022

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à la majorité (une abstention de Monsieur Matthieu KOWALZY),

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	48 482.20 €
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> <u>Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</u>	0.00 €
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (Si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	48 482.20 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-51 123.42 €
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (1) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00 €
Besoin de financement F. = D. + E.	51 123.42 €
AFFECTATION =C. = G. + H.	48 482.20 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	48 482.20 €
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	0.00 €

(1) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

D-2022-04-04 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,

DÉCIDE de reconduire, sans augmentation, les taux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés :

- bâties **15,89 % + 18,56 % (part Département) = 34,45 %**
- non bâties **52,30 %.**

D-2022-04-05 – BUDGET DE LA COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 4 avril 2022,

Vu le projet de Budget Primitif de la Commune 2022 présenté,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **ADOpte**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 de la Commune, dressé par Madame le Maire, qui s'équilibre en recettes et en dépenses dans chaque section comme suit :
 - Section de fonctionnement + 496 500,00 €
 - Section d'investissement + 190 000,00 €.

D-2022-04-06 – BUDGET DU SERVICE DE L'EAU : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**BUDGET DU SERVICE DE L'EAU : COMPTE DE GESTION 2021**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	48 890,00	137 400,00	186 290,00
Titres de recettes émis (b)	51 130,71	79 756,91	130 887,62
Réductions de titres (c)		856,15	856,15
Recettes nettes (d = b - c)	51 130,71	78 900,76	130 031,47
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	48 890,00	137 400,00	186 290,00
Mandats émis (f)	7 229,12	105 995,43	113 224,55
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	7 229,12	105 995,43	113 224,55
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	43 901,59		16 806,92
(h - d) Déficit		27 094,67	

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU-VILLEMURLIN					
Investissement	8 619,37		43 901,59		52 520,96
Fonctionnement	56 227,62		-27 094,67		29 132,95
Sous-Total	64 846,99		16 806,92		81 653,91
TOTAL III	64 846,99		16 806,92		81 653,91

Par le Receveur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Sarah RICHARD, Maire :
- Après s'être fait présenter le Budget Primitif du service de l'eau de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion du service de l'eau dressé par Madame le Receveur accompagné des états de

développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Considérant

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le Compte de Gestion du service de l'eau dressé, pour l'exercice 2021, par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte de Gestion du service de l'eau 2021, dressé par Madame le Receveur Municipal.

D-2022-04-07 – BUDGET DU SERVICE DE L'EAU : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame le Maire cède la Présidence au doyen de l'Assemblée :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean CASSIER, délibérant sur le Compte Administratif du service de l'eau de l'exercice 2021 dressé par Madame Sarah RICHARD, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif du service de l'eau et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif du service de l'eau, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés		56 227.62		8 619.37	0.00	64 846.99
Opérations de l'exercice	105 995.43	78 900.76	7 229.12	51 130.71	113 224.55	130 031.47
TOTAUX	105 995.43	135 128.38	7 229.12	59 750.08	113 224.55	194 878.46
Résultats de clôture		29 132.95		52 520.96		81 653.91
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	105 995.43	135 128.38	7 229.12	59 750.08	113 224.55	194 878.46
RÉSULTATS DÉFINITIFS		29 132.95		52 520.96		81 653.91

2° **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du service de l'eau relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser à l'état néant,

4° **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour expédition conforme,
Le Président, Jean CASSIER

D-2022-04-08 – BUDGET DU SERVICE DE L'EAU : AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE 2021 A L'EXERCICE 2022

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de la manière suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-27 094.67 €
<u>Donc B. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
<u>C. Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif si déficit R 002 du compte administratif si excédent	56 227.62 €
Résultat à affecter : D. = A. + C. (1) (Si D. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	29 132.95 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>E. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	52 520.96 €
	0.00 €
<u>F. Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	
Besoin de financement = E. + F.	0.00 €
AFFECTATION (2) = D.	29 132.95 €
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du B.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00 €

29 132.95 €

G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement à la collectivité de rattachement (D 672)	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R.2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

D-2022-04-09 – BUDGET DU SERVICE DE L'EAU : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 4 avril 2022,

Vu le projet de Budget Primitif du service de l'eau 2022 présenté,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **ADOpte**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022, dressé par Madame le Maire, qui s'équilibre en recettes et en dépenses dans chaque section comme suit :
 - Section d'exploitation + 109 300,00 €
 - Section d'investissement + 102 500,00 €

D-2022-04-10 – BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	252 600,00	80 000,00	332 600,00
Titres de recette émis (b)	135 425,44	65 845,82	201 271,26
Réductions de titres (c)		1 086,45	1 086,45
Recettes nettes (d = b - c)	135 425,44	64 759,37	200 184,81
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	252 600,00	80 000,00	332 600,00
Mandats émis (f)	133 913,88	54 693,98	188 607,86
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	133 913,88	54 693,98	188 607,86
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 511,56	10 065,39	11 576,95
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial ASST-VILLEMURLIN					
Investissement	95 596,04		1 511,56		97 107,60
Fonctionnement	19 132,94		10 065,39		29 198,33
Sous-Total	114 728,98		11 576,95		126 305,93
TOTAL III	114 728,98		11 576,95		126 305,93

Par le Receveur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Sarah RICHARD, Maire :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif du service de l'assainissement de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion du service de l'assainissement dressé par Madame le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Considérant

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le Compte de Gestion du service de l'assainissement dressé, pour l'exercice 2021, par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte de Gestion du service de l'assainissement 2021, dressé par Madame le Receveur Municipal.

D-2022-04-11 – BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE ADMINISTRATIF 2021

Madame le Maire cède la Présidence au doyen de l'Assemblée :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean CASSIER, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame Sarah RICHARD, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif du service de l'assainissement et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif du service de l'assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)
COMpte ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		19 132.94		95 596.04	0.00	114 728.98
Opérations de l'exercice	54 693.98	64 759.37	133 913.88	135 425.44	188 607.86	200 184.81
TOTAUX	54 693.98	83 892.31	133 913.88	231 021.48	188 607.86	314 913.79
Résultats de clôture		29 198.33		97 107.60		126 305.93
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	54 693.98	83 892.31	133 913.88	231 021.48	188 607.86	314 913.79
RÉSULTATS DÉFINITIFS		29 198.33		97 107.60		126 305.93

2° **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du service de l'assainissement relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser à l'état néant,

4° **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour expédition conforme,
Le Président, Jean CASSIER

D-2022-04-12 – BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE 2021 A L'EXERCICE 2022

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de la manière suivante :

- AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	10 065.39 €
<u>Donc B. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
C. Résultats antérieurs reportés	
D 002 du compte administratif si déficit	
R 002 du compte administratif si excédent	19 132.94 €
Résultat à affecter : D. = A. + C. (1) (Si D. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	29 198.33 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
E. Solde d'exécution cumulé d'investissement	
D 001 (si déficit)	97 107.60 €
R 001 (si excédent)	
F. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0.00 €
Besoin de financement = E. + F.	0.00 €
AFFECTATION (2) = D.	29 198.33 €
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du B.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00 €
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement à la collectivité de rattachement (D 672)	29 198.33 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R.2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

D-2022-04-13 – BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 4 avril 2022,

Vu le projet de Budget Primitif du service de l'assainissement 2022 présenté,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **ADOPTE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022, dressé par Madame le Maire, qui s'équilibre en recettes et en dépenses dans chaque section comme suit :
 - Section d'exploitation 91 490,00 €
 - Section d'investissement 165 700,00 €

D-2022-04-14 - DEMANDES DE SUBVENTIONS OU D'ADHÉSION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'adhésion d'un organisme.

- Demande reçue le 15 mars 2022 de la Fondation du Patrimoine du Centre Val-de Loire. La cotisation pour notre commune de plus de 500 habitants et moins de 1 000 habitants est de 75 € pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE à l'unanimité**, que la Commune adhère pour une cotisation 75 € à la Fondation du Patrimoine du Centre Val-de Loire,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022 de la commune au compte 6574 – « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droits privé ».

D-2022-04-15 – VENTE DU FONDS DE COMMERCE BAR RESTAURANT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération n° D-2019-05-01 du 18 mai 2019 concernant la liquidation judiciaire du relais des Echelles Bleues, la Commune a racheté le fonds de commerce pour un montant de 2 500 €.

Le matériel constituant le fonds de commerce est vétuste et ne répond plus aux normes d'hygiène actuelles.

Il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur la baisse et de définir un prix de vente du fonds de commerce.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE à la majorité** (3 voix contre) de baisser le prix de vente du fonds de commerce du Bar-Restaurant et
- **FIXE** le prix de vente du fonds de commerce à 2 000 € (deux mille euros).

QUESTIONS DIVERSES

- **Points sur le travail des commissions :**

- Commission développement économique, urbanisme et touristique le lundi 28 février 2022,
- Commission communication du 15 mars 2022 pour la relecture du Cafourniau,
- Commission travaux bâtiments le lundi 14 mars 2022,
- Commission de contrôle des listes électorales s'est réunie le 19 mars 2022 conformément à la législation,
- Commission des réseaux et installations du 20 mars 2022
- Commission Communale des Impôts Directs (CCID) s'est réunie le 23 mars 2022,
- Commission des finances le 4 avril 2022,
- Commission voirie et sécurité routière du 6 avril 2022.

- **Points sur réunions et commissions extérieures :**

- Conseil Communautaire du 15 mars 2022 (@le 29/03/2022)
 - La Communauté de Commune du Val de Sully vient de transmettre son rapport d'activités 2021. Chaque commune membre doit en faire la communication à son conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les représentants intercommunaux de la commune peuvent être entendus. Madame le Maire met à disposition des membres du conseil ce dit rapport.
- Rapport de Synthèse du Système d'assainissement année 2021 réalisé par le Département.

- **Courriers :**

- Remerciements de l'association UCPS lors de son Assemblée Générale pour l'attribution de la subvention.
- Remerciements de Monsieur GAGNEPAIN concernant les marques de sympathie lors du décès de Madame Annette Gagnepain,
- Courriers de remerciements du Cafourniau :
 - Hugues SAURY
 - P. JULIEN
 - G. MERGEY
 - M. FOURGEUX
 - SARL HUSSONNOIS
- Courrier du département concernant la fibre et plus particulièrement la pose de poteaux. Phase 2 du projet Lysseo

- Précision concernant l'article paru dans le Journal de Gien du 31/03/2022 et plus particulièrement le coût à facturer ou non. Celui-ci a été décidé au mandat précédent.
- Point sur le BAR RESTAURANT.
- Antenne ORANGE, l'installation est terminée,
- Absence d'un agent technique,
- Tours de garde du bureau de vote des Présidentielles du 24 avril 2022 et pour les législatives du 12 et 19 juin 2022.

Remarques des conseillers :

/

VILLEMURLIN
« Attirer les gens dans notre village »



La borne de Villemurlin est gratuite pour les utilisateurs.

■ Installée en 2018 sur la place du village, la borne de recharge pour véhicules électriques de Villemurlin est l'une des premières de la com-com Val de Sully. « C'est un bon moyen d'attirer les gens notre village », explique Sarah Richard, maire de la commune. « Ils peuvent aller se promener dans le village ou faire leurs courses pendant que leur voiture fait le plein ».

Aucun coût pour l'utilisateur
 Un stationnement et un coût gratuits pour l'utilisateur, voilà de quoi les inciter à s'en servir. « Damien Degremont, un de mes adjoints, m'a expliqué que le tarif était d'environ 1 € par charge. Je ne voyais pas l'intérêt de leur facturer une telle somme, c'est donc la mairie qui paie les frais ». Son installation a coûté 2.500 € au village.

Après quelques abus constatés, véhicules restés toute une nuit sur la place par des résidents extérieurs à la commune, un arrêté a limité sa durée à 1 h 30. « Cette tranche horaire est bien respectée, nous n'avons jamais eu de soucis depuis ».

La commune de Villemurlin dispose d'une autre borne mais uniquement réservée aux personnels de la mairie.

J.T.

Séance levée à 21 heures